



Cave Ô Jeunes

DOSSIER D'INSCRIPTION

CAVE Ô JEUNES

Période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Classe :

Notice d'information relative à la protection des données personnelles

Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Cave Ô Jeunes (formulaire administratif) – Commune de Provin

1. Responsable du traitement

La commune de Provin, représentée par son Maire, est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions et de la gestion aux accueils périscolaires et extrascolaires de la Cave Ô Jeunes organisées par la commune.

2. Finalités du traitement

Les données personnelles sont collectées et traitées pour :

- L'organisation et la gestion des services périscolaires et extrascolaires de la Cave Ô Jeunes relevant de la compétence de la commune (inscription, suivi et, le cas échéant, facturation) ;
- L'information des responsables légaux relative à l'inscription, et à l'organisation des services périscolaires et extrascolaires de la Cave Ô Jeunes ;
- La gestion des situations particulières (PAL...) ;
- La gestion des personnes autorisée à venir récupérer l'enfant.

3. Base légale du traitement

Les traitements reposent sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6, paragraphe 1, point e du RGPD) et le cas échéant, sur le respect d'une obligation légale (article 6, paragraphe 1, point c du RGPD), notamment en matière de facturation.

4. Catégories de données traitées

Les données collectées sont les suivantes :

- Identité de l'enfant ;
- Identité et coordonnées des responsables légaux, informations relatives à l'autorité parentale ;
- Identité et coordonnées téléphoniques des personnes autorisées à récupérer l'enfant ;
- Informations nécessaires à l'organisation de l'accueil et des sorties ;
- Données nécessaires à la facturation et, le cas échéant, au recouvrement.

5. Destinataires des données

Les données sont destinées aux services habilités de la commune, aux directeurs de la Cave Ô Jeunes et aux autorités compétentes en matière de jeunesse, d'éducation ou de contrôle administratif. Lorsque les services périscolaires et extrascolaires font l'objet d'une facturation, les données nécessaires à l'émission des titres et au recouvrement peuvent être transmises au comptable public. Elles peuvent également être traitées par des prestataires agissant pour le compte de la commune en qualité de sous-traitants, dans le cadre de contrats conformes au RGPD. Les données ne sont communiquées à d'autres destinataires qu'en cas d'obligation légale ou lorsque cela est nécessaire au traitement de la demande.

Aucune donnée n'est transférée hors de l'Union européenne.

6. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de fréquentation de l'enfant à la Cave Ô Jeunes, puis archivées conformément aux obligations légales. Les dossiers refusés ou abandonnés sont conservés un an maximum.

7. Droits des personnes

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès et de rectification, droit à la limitation du traitement, droit à l'effacement dans les conditions prévues par le RGPD, ainsi que d'un droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière lorsque le traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement ou auprès de son délégué à la protection des données, à l'adresse suivante : rgpd@cdg59.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL via le site www.cnil.fr.

DOSSIER D'INSCRIPTION CAVE Ô JEUNES

Ce dossier est obligatoire.

Aucune inscription ne sera admise si ce dossier est incomplet

Renseignements sur le jeune

Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Classe et école	
	Garçon ☐ Fille ☐

Renseignements concernant les parents

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom	
Prénom	
Autorité parentale	OUI ☐ NON ☐
Adresse	
Téléphone portable (obligatoire)	
Téléphone professionnel	
Courriel (obligatoire)	

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom	
Prénom	
Autorité parentale	OUI ☐ NON ☐
Adresse	
Téléphone portable (obligatoire)	
Téléphone professionnel	
Courriel (obligatoire)	

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL (si l'enfant ne vit pas avec ses parents)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone portable (obligatoire)	
Téléphone professionnel	
Courriel (obligatoire)	

Assurance responsabilité civile

Nom de la compagnie :	
N° de police :	
Joindre la dernière attestation d'assurance	

Nous attirons votre attention sur le fait que votre enfant est assuré pour les dommages qu'il peut causer à un tiers par le biais de votre assurance responsabilité civile. Nous vous conseillons donc de l'assurer pour les « dommages corporelles » qu'il pourrait causer à lui-même.

Régime alimentaire

Sans porc	OUI ☐	NON ☐
Végétarien	OUI ☐	NON ☐

Aisance aquatique

Votre enfant possède-t-il une attestation d'aisance aquatique ?	OUI ☐	NON ☐
Si oui, veuillez fournir une photocopie de l'attestation.		

Je soussigné (e)....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je m'engage à informer la ville de Provin de tout changement relatif aux renseignements fournis qui interviendrait au cours de l'année.

La ville de Provin décline toutes responsabilités en cas d'informations erronées figurant dans le dossier.

☐ *Je reconnais avoir pris connaissance de l'information relative au traitement de mes données personnelles.

Fait à PROVIN, le

« Signature du (ou des) responsable(s) légal(aux) »

*Case à cocher

Notice d'information relative à la protection des données personnelles

Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires (fiche sanitaire) – Commune de Provin

1. Responsable du traitement

La commune de Provin, représentée par son Maire, est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées au moyen de la fiche sanitaire de liaison dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires de la Cave Ô Jeunes organisées par la commune.

2. Finalités du traitement

Les données personnelles sont collectées et traitées pour :

- Permettre un suivi sanitaire adapté de l'enfant pendant toute la durée du séjour ou de l'accueil ;
- Vérifier le respect des obligations vaccinales ;
- Gérer les traitements médicaux en cours, les allergies et les antécédents médicaux ;
- Assurer la sécurité de l'enfant en permettant la mise en œuvre de mesures appropriées en cas de besoin, y compris les mesures d'urgence nécessaires (soins, hospitalisation etc) ;
- Informer les responsables légaux et permettre le contact avec le médecin traitant en cas de besoin.

3. Base légale du traitement

Les traitements reposent sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6, paragraphe 1, point e du RGPD) liée à la compétence de la commune pour l'organisation des accueils de loisirs, le respect d'une obligation légale (article 6, paragraphe 1, point c du RGPD) notamment liée au contrôle des vaccinations obligatoires selon le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles, et le cas échéant le consentement (article 9, paragraphe 2, point a du RGPD) concernant les données de santé.

4. Catégories de données traitées

Les données collectées sont les suivantes :

- Identité de l'enfant ;
- Données de santé de l'enfant (vaccinations, allergies etc) ;
- Identité et coordonnées des responsables légaux ;
- Identité et coordonnées du médecin traitant.

5. Destinataires des données

Les données sont destinées aux services habilités de la commune, aux directeurs des accueils, à l'assistant sanitaire, au personnel d'encadrement pour les seules informations nécessaires à la sécurité de l'enfant et, si nécessaire, aux professionnels de santé appelés en cas d'urgence.

Aucune donnée n'est transférée hors de l'Union européenne.

6. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de fréquentation de l'enfant à la Cave Ô Jeunes. La fiche sanitaire est normalement restituée aux responsables légaux à la fin du séjour.

7. Droits des personnes

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez, selon les cas, des droits suivants sur vos données : droit d'accès et de rectification, droit à la limitation du traitement, droit à l'effacement dans les conditions prévues par le RGPD, ainsi que d'un droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière lorsque le traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez également retirer celui-ci à tout moment.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement ou auprès de son délégué à la protection des données, à l'adresse suivante : rgpd@cdg59.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL via le site www.cnil.fr.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Ce dossier est obligatoire

Aucune inscription ne sera admise si ce dossier est incomplet, à rendre sous enveloppe cachetée en y indiquant Nom, prénom de l'enfant

Renseignements sur le jeune

Nom	
Prénom	
	Garçon ☐ Fille ☐

Vaccinations

Vaccinations obligatoires	Dates du dernier rappel	Vaccinations recommandées	Dates du dernier rappel
DTP (Diphtérie, tétanos et poliomyélite)		ROR (Rubéole, oreillons, rougeole)	
		Coqueluche	
		Hépatite B	
		Contre infections à pneumocoque	
		Contre infections invasives à méningocoque de sérogroupe C	
		Autres vaccinations : grippe , zona...	

Renseignements médicaux

Difficultés de santé

Maladie(s), accident(s), hospitalisation(s), opération(s)... en précisant les dates et les précautions à prendre :

PAI (protocole accueil individualisé)

L'enfant possède-t-il un PAI ?	OUI ☐ NON ☐	Si oui, veuillez nous fournir les celui-ci avec la fiche sanitaire sous enveloppe cachetée.
Traitement médical		
L'enfant doit-il prendre un traitement médical lorsqu'il est aux accueils ?	OUI ☐ NON ☐	Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Maladies

Rubéole	OUI ☐ NON ☐	Coqueluche	OUI ☐ NON ☐
Varicelle	OUI ☐ NON ☐	Otite	OUI ☐ NON ☐
Angine	OUI ☐ NON ☐	Rougeole	OUI ☐ NON ☐
Scarlatine	OUI ☐ NON ☐	Oreillons	OUI ☐ NON ☐

Allergies					
Asthme	OUI ☐	NON ☐		Alimentaire	OUI ☐ NON ☐
Médicamenteuses	OUI ☐	NON ☐		Autres	OUI ☐ NON ☐
Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir et si traitement veuillez nous le signaler :					

Recommandations utiles					
Lunettes	OUI ☐	NON ☐		Enurésie	OUI ☐ NON ☐
Appareils dentaires	OUI ☐	NON ☐		Autres (précisez)	OUI ☐ NON ☐
Appareil(s) auditif(s)	OUI ☐	NON ☐			
Prothèse(s) dentaire(s)	OUI ☐	NON ☐			

Médecin traitant			
Nom			Prénom
Adresse			
Téléphone			

Soins d'urgence		
En cas d'accident grave survenant à votre enfant pendant la Cave Ô Jeunes, autorisez-vous le personnel à prendre pour vous les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaires ? OUI ☐ NON ☐		
En cas de réponse négative, indiquer la marche à suivre :		
En cas d'urgence, nous nous efforcerons de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Nous utiliserons pour cela les numéros de téléphone des personnes indiquer ci-dessous :		
Nom	Prénom	Téléphone

Je soussigné (e)..... responsable légal du jeune, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à informer la ville de Provin de tout changement relatif aux renseignements fournis qui interviendrait au cours de l'année.

La ville de Provin décline toutes responsabilités en cas d'informations erronées figurant dans le dossier.

☐ *J'accepte que les données de santé relatives à mon enfant fassent l'objet d'un traitement.

Fait à PROVIN, le
« Signature du (ou des) responsable(s) légal(aux) »

*Case à cocher

REGLEMENT INTERIEUR

Fonctionnement / Modalités d'inscription :

Article 1 : Pour s'inscrire, chaque jeune devra :

- avoir entre 12 et 17 ans révolus
- rendre le dossier d'inscription et les pièces qui l'accompagnent
- rendre la fiche sanitaire de liaison
- rendre ce règlement lu et signé par le jeune et les représentants légaux

Article 2 : Pour les 12/17 ans, une cotisation annuelle de 10€ sera demandée au moment de l'inscription (15€ pour les extérieurs). Chaque jeune peut s'inscrire au moment de l'année où il le souhaite, en sachant que toutes les adhésions se terminent fin Août (à la fin des grandes vacances scolaires), et reprennent début septembre.

Article 3 : Des participations financières supplémentaires peuvent être demandées pour des sorties, camps, ou autres événements de la structure.

Article 4 : Chaque demande d'adhésion devra être validée par l'élue en charge de la Commission Jeunesse et/ou l'un des responsables de la structure. Un jeune pourra voir refuser son inscription en cas d'actes répréhensibles ne répondant pas aux valeurs éducatives de la Municipalité.

Article 5 : Chaque jeune aura le droit de venir 2 fois à la structure gratuitement avant de prendre la décision de s'inscrire ou non.

Article 6 : Voici les horaires d'ouverture de la structure :

Période scolaire :

Lundi : fermé
Mardi : 17h à 19h
Mercredi : 14h à 18h
Jeudi : 17h à 19h
Vendredi : 17h30 à 19h30
Samedi : 15h à 19h
Dimanche : Fermé

Vacances scolaires :

Lundi : 14h à 18h
Mardi : 14h à 18h
Mercredi : 14h à 18h
Jeudi : 14h à 18h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé

Durant les vacances scolaires : la Cave Ô Jeunes organise plusieurs sorties, durant lesquelles la structure est fermée. Une soirée par semaine jusqu'à 23h est également organisée, et une « Nuit à la CÔJ » est prévue par période de vacances.

Article 7 : Chaque adhérent est libre d'accéder à la structure aux moments où il le souhaite, pendant les périodes d'ouverture. Un système de pointage sera mis en place pour chaque arrivée et sortie de la structure, avec horaire et signature de l'adhérent.

Article 8 : Il se peut que la structure ouvre ses portes à un autre moment en cas d'événement exceptionnel (sortie, projet...)

Article 9 : Chaque jeune est libre de choisir l'activité qu'il souhaite faire, selon ses envies, sauf en cas d'événement exceptionnel.

Article 10 : Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation **uniquement durant leur temps de présence à la structure. Chaque jeune est libre d'aller et venir en respectant l'inscription sur le cahier de présence.**

Interdictions / Sanctions :

Article 11 : La cigarette est strictement interdite à l'intérieur de la structure. Des pauses cigarettes pourront être aménagées avec autorisation parentale. Elles seront prévues et encadrées par l'équipe d'animation. En dehors des temps d'encadrement et/ou sorties de la structure, nous en déclinons toute responsabilité.

Article 12 : Toute substance illicite est strictement interdite, sous peine de lourde sanction.

Article 13 : Toute forme de violence, qu'elle soit physique ou morale, sera immédiatement sanctionnée.

Article 14 : Chaque adhérent est responsable de ses affaires personnelles. Il a le choix de confier celles-ci à un animateur ou au directeur à son arrivée. Si ce n'est pas le cas, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 15 : Chaque jeune devra participer activement à la vie quotidienne, et aux projets mis en place.

Article 16 : Chaque jeune devra respecter le matériel et les infrastructures mis à disposition par la Municipalité.

Article 17 : L'équipe pédagogique se réserve le droit de sanctionner tout jeune ayant enfreint l'une de ses règles par un avertissement, ou un renvoi temporaire ou définitif de la structure, selon la gravité des faits. Les parents en seront immédiatement avertis.

SIGNATURES :

Signature de jeune :

Signature du ou responsables légaux :

Signature d'un responsable de la Cave Ô Jeunes:

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE PROVIN

La commune de PROVIN souhaite, afin de valoriser auprès des familles les activités proposées par ses services municipaux, notamment les services scolaires, de restauration, d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaire, pouvoir capter, fixer, enregistrer et diffuser l'image et/ou la voix des enfants mineurs qu'elle accueille dans ce cadre.

La commune de PROVIN privilégie les prises de vue en plan large ou les scènes collectives, dans lesquelles les enfants apparaissent de manière accessoire dans une vue d'ensemble, sans qu'ils ne soient individualisés ni rendus aisément identifiables. La présente autorisation concerne uniquement les photographies, vidéos ou enregistrements sonores dans lesquels l'enfant apparaît de manière individualisée ou identifiable, notamment en cas de portrait, de cadrage rapproché ou de mise en avant particulière. En signant le présent document, les titulaires de l'autorité parentale consentent expressément à ces seules utilisations, dans les limites et conditions définies ci-après.

La commune de PROVIN s'engage à faire un usage de l'image et/ou de la voix du mineur dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires applicables, en tenant compte de la vulnérabilité particulière attachée à la qualité de mineur. À ce titre, aucune captation, aucun enregistrement, aucune diffusion, non plus qu'aucun texte, légende, commentaire ou contenu associé, ne devra porter atteinte à la dignité, à la réputation, à l'intégrité physique ou morale de l'enfant, ni conduire à révéler, directement ou indirectement, des informations relatives à son état de santé.

La commune de PROVIN s'interdit par ailleurs toute cession à des tiers de l'image et/ou de la voix de l'enfant. De la même manière, toute utilisation qui excéderait le cadre expressément autorisé par le présent document, qu'elle intervienne à titre gratuit ou onéreux, devra faire l'objet d'un nouvel accord préalable des titulaires de l'autorité parentale. Il en ira notamment ainsi en cas de modification de l'enregistrement initial, telle qu'un recadrage, une retouche, une transformation numérique ou l'intégration du contenu à d'autres supports ou dispositifs de communication.

Les captations pourront intervenir dans toutes les activités organisées par la Cave Ô Jeunes , ainsi qu'à l'occasion de sorties extérieures à caractère culturel ou sportif ou de rencontres organisées entre structures.

Sous réserve de l'autorisation donnée, l'image et/ou la voix de l'enfant pourront être exploitées pendant la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027. À l'issue de cette période, les enregistrements comportant un cadrage rapproché du mineur ne pourront plus être utilisés et devront être supprimés. Le cas échéant, et dans la mesure des possibilités techniques, ils seront également retirés des comptes de réseaux sociaux administrés par la commune de PROVIN.

La diffusion pourra être réalisée sur le territoire communal, intercommunal, départemental, national ou, le cas échéant, à l'échelle mondiale, en fonction des supports retenus. Cette exploitation pourra notamment intervenir sur le site internet de la commune, sur le bulletin municipal de la commune, sur le(s) réseau(x) sociaux de la commune tels que Facebook, sur tout autre support de la commune (plaquette, livret...), ainsi que dans la presse locale. En toute hypothèse, cette utilisation interviendra exclusivement dans un but non lucratif.

AUTORISATION DES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE

Cette autorisation est consentie aux fins d'information des familles et de communication institutionnelle de la commune sur les périscolaires et extrascolaires de la Cave Ô Jeunes.

Le refus d'autoriser l'utilisation de l'image ou de la voix n'aura aucune conséquence sur l'inscription, la participation ou l'accès de l'enfant aux activités

L'autorisation doit être signée par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale. En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, la signature des deux titulaires est requise.

Les titulaires de l'autorité parentale peuvent retirer leur consentement à tout moment, sans justification, en adressant une demande écrite à la mairie de PROVIN, soit par voie postale à l'adresse suivante : 40 rue Nationale 59185 PROVIN , soit par courriel à l'adresse suivante : service.jeunesse@ville-provin.fr À compter de la réception de cette demande, la mairie de PROVIN cessera toute nouvelle utilisation de l'image et/ou de la voix de l'enfant et procédera, dans un délai raisonnable, au retrait des contenus des supports qu'elle maîtrise, sous réserve des contraintes techniques applicables. Le retrait du consentement ne vaut que pour l'avenir et n'affecte pas la licéité des traitements réalisés avant ce retrait.

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		
Lien avec l'enfant	☐ père ☐ mère ☐ autres (si autres, fournir une attestation)	☐ père ☐ mère ☐ autres (si autres, fournir une attestation)

Titulaire de l'autorité parentale sur :

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nous déclarons avoir pris connaissance des modalités d'exploitations de l'image du mineur et avoir fourni à l'enfant des explications adaptées à son âge et à sa maturité sur la présente autorisation et l'avoir associé à cette décision, dans la mesure du possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension.

(*) Mentions à cocher ou à rayer

NOUS AUTORISONS à titre gratuit pour la seule période d'autorisation du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027 :

❖ La captation, la fixation et l'enregistrement :

- ☐ la prise de photographies du mineur lorsqu'il est susceptible d'apparaître de manière individualisée ou identifiable
- ☐ la réalisation de vidéos du mineur lorsqu'il est susceptible d'apparaître de manière individualisée ou identifiable
- ☐ l'enregistrement de la voix du mineur, seul ou avec son image, lorsqu'il est susceptible d'être identifiable

❖ La reproduction et la diffusion sur les supports suivants :

- ☐ sur le site internet de la commune
- ☐ sur le bulletin municipal de la commune
- ☐ sur le(s) réseau(x) sociaux de la commune
- ☐ sur les autres supports institutionnels de la commune
- ☐ dans la presse locale

Cette autorisation est strictement limitée aux usages définis dans le présent document et exclut toute autre utilisation, notamment à des fins commerciales ou publicitaires.

Nous attestons que le mineur ne fait l'objet d'aucun engagement d'exclusivité relatif à l'exploitation de son image et/ou de sa voix, de nature à empêcher ou limiter les usages autorisés au titre du présent document.

Fait à, le

Signature du responsable légal 1:

Signature du responsable légal 2:

La commune de PROVIN, représentée par son Maire, est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image du mineur. La base légale du traitement est le consentement.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente autorisation, ainsi que les photographies, vidéos et enregistrements sonores concernés, sont destinés aux seuls agents et services habilités de la commune, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que, le cas échéant, les sous-traitants et prestataires techniques intervenant pour le compte de la commune aux seules fins de gestion, de mise en forme, d'impression, d'hébergement ou de diffusion des supports autorisés.

Lorsque la diffusion est effectuée sur des réseaux sociaux ou au moyen de services numériques exploités par des organismes situés ou hébergés en dehors de l'Union européenne, les données peuvent être transférées hors de l'Union européenne. Ces transferts sont alors réalisés dans le respect des dispositions applicables du RGPD et des garanties prévues à cet effet.

Le formulaire d'autorisation est conservé par la commune pendant une durée de deux ans à compter de la fin de la période d'autorisation concernée, sauf contentieux.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès et de rectification, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit à l'effacement dans les conditions prévues par le RGPD, ainsi que d'un droit au retrait du consentement. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement ou auprès de son délégué à la protection des données, à l'adresse suivante : rgpd@cdg59.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, via le site www.cnil.fr



AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e) :

Madame / Monsieur :

Pour mon fils (1) / ma fille (1) :

Téléphone du jeune : / / / /

J'autorise mon enfant à sortir seul(e) de la structure :

☐ OUI

☐ NON

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par la Cave Ô Jeunes, même si celles-ci comportent un transport en véhicule (bus, minibus).

**L'équipe de la CÔJ s'engage à prévenir les responsables de toute sortie sur l'extérieur par téléphone.*

☐ OUI

☐ NON

Cette année, nous souhaitons créer un groupe whatsapp qui permettra de communiquer plus facilement avec les familles sur les plannings, sorties, et autres infos nécessaires.

Souhaitez-vous faire partie de ce groupe réservé uniquement aux parents et responsables ?

☐ OUI

☐ NON

Signature des responsables légaux
(Avec Mention « lu et approuvé ») :

(1) Rayer la mention inutile